

Département de la Meurthe et Moselle
Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle

COMMUNE DE VIRECOURT

Plan Local d'Urbanisme

07-1-2 – Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Prescription de la révision générale du PLU	DCM	07/09/2015
Arrêt du projet de PLU	DCM	26/02/2020
Approbation de la révision générale du PLU	DCM	28/01/2021

Document approuvé par D.C.M le 28/01/2021



Date de référence : janvier 2021

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Commune de
VIRECOURT

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
Porter à Connaissance

P.A.C.

Janvier 2016

Toutes vos correspondances sont à adresser à :

DDT de Meurthe-et-Moselle
Case officielle n° 60025
54035 Nancy cedex

Localisation du service :

Place des Ducs de Bar à Nancy
Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Conception : DDT54 / ADUR / VDT
Sources : ©IGN-SCAN25 - Edition 2015
P:\4_ETUDES\URBANISME\SERVITUDE_Cartes_Servitudes\54585_Virecourt\2016_01_PAC\54585_PAC.egg
EK - 04/01/2016

Échelle : 1 / 10 000 ème

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires
dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet
au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

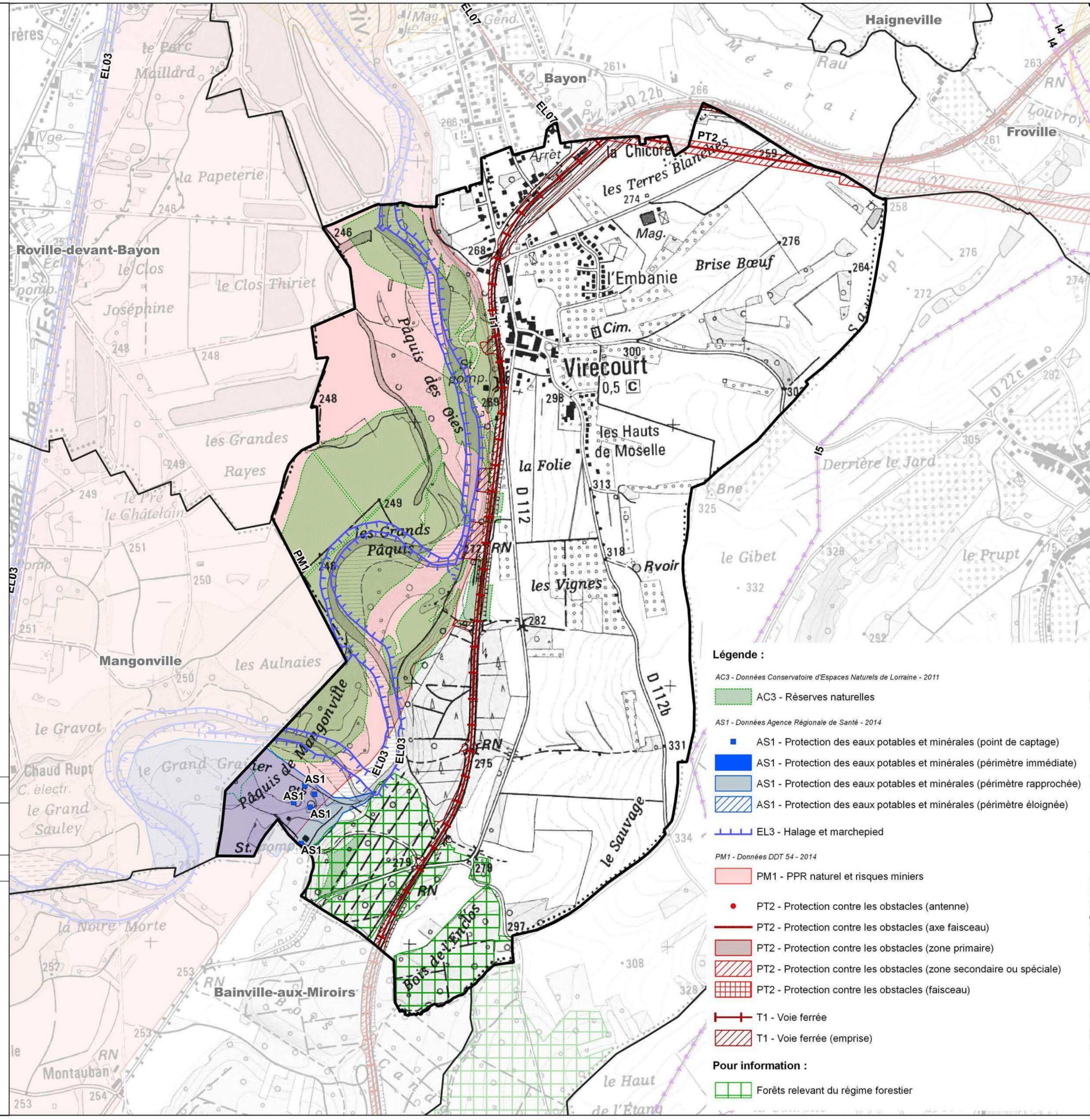
AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions
ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.



Légende :

AC3 - Données Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine - 2011

AC3 - Réserves naturelles

AS1 - Données Agence Régionale de Santé - 2014

AS1 - Protection des eaux potables et minérales (point de captage)

AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiate)

AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre rapprochée)

AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre éloignée)

EL3 - Halage et marchepied

PM1 - Données DDT 54 - 2014

PM1 - PPR naturel et risques miniers

PT2 - Protection contre les obstacles (antenne)

PT2 - Protection contre les obstacles (axe faisceau)

PT2 - Protection contre les obstacles (zone primaire)

PT2 - Protection contre les obstacles (zone secondaire ou spéciale)

PT2 - Protection contre les obstacles (faisceau)

T1 - Voie ferrée

T1 - Voie ferrée (emprise)

Pour information :

Forêts relevant du régime forestier